

BRETAGNE VIVANTE

MAGAZINE



AGIR & SORTIR

Bretagne Vivante face à la crise sanitaire

PAGE 3

INSTANT NATURE

Des papillons rares sur les aéroports du Finistère

PAGE 4

Débat public en Bretagne Sud

L'ÉOLIEN EN MER, UNE BONNE
SOLUTION SOUS CONDITIONS

Édito

LA CRISE SANITAIRE SERA-T-ELLE EFFICACE POUR CHANGER DE MODÈLE ?

À partir du mois de mai, le fonctionnement des antennes bénévoles locales à travers leurs animations, rencontres et réunions a été mis au ralenti. Nous avons néanmoins été très sollicités et la période de confinement que nous avons traversée a été l'occasion de beaucoup de questionnements.

Au niveau régional, le Conseil d'Administration n'a pas pu se réunir physiquement et travailler dans de bonnes conditions. Les urgences ont été traitées, mais de nombreux chantiers ont été freinés notamment le travail sur le plan stratégique. Nous allons donc redoubler d'ardeur pour finaliser ce plan nécessaire pour une meilleure efficacité et visibilité de l'action de l'association.

Ce temps suspendu a aussi été un temps d'actions, particulièrement pour la préservation du littoral, avec pour point d'orgue la préservation du Gravelot à collier interrompu.

Pour certains de nos concitoyens, la période a permis de prendre conscience des êtres vivants qui nous entourent. Mais hélas, les atteintes à l'environnement n'ont pas cessé pour autant, plusieurs signalements nous ont été remontés : abattages de haies, remblai de zones humides ou pollutions.

Par ailleurs, profitant du décret d'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement a discrètement étendu à l'ensemble du territoire national une mesure expérimentale permettant aux préfets de déroger au cadre national en matière d'aménagement du territoire et d'environnement.

Les lobbies de l'agriculture conventionnelle ont aussi activement négocié un allègement des restrictions pour l'épandage de pesticides, réduisant les distances minimales par rapport aux habitations. Cet été, le Ministre de l'Agriculture a même annoncé la ré-autorisation des insecticides néonicotinoïdes pour la culture de la betterave en 2021... Un monde d'après complètement à contre-courant des nécessaires changements que nous devons mettre en œuvre. Quelles leçons saurons-nous tirer de cette crise ?

Les leçons au sujet du changement climatique ont été trop peu entendues, par contre une crise sanitaire oblige les gouvernements à des décisions rapides. La crise de la Covid-19 constitue ainsi une occasion à saisir pour changer nos comportements et réorienter nos politiques publiques vers une résilience aujourd'hui nécessaire à tous les niveaux.

Le volet "santé-environnement" semble constituer un levier plus accessible que les alertes sur la perte de biodiversité ou celles du dérèglement climatique pour espérer changer le modèle de développement mondial d'une croissance à tout prix.

Respecter et restaurer les écosystèmes doit apparaître aujourd'hui comme des nécessités absolues, à la fois pour limiter ces pandémies, retrouver des milieux résilients plus aptes à faire face aux dérèglements climatiques et pour permettre la reconquête de la biodiversité sur les territoires.

L'urgence est là, toujours et encore là !

Gwénola Kervingant et Philippe Frin

Présidente et Secrétaire Général de Bretagne Vivante

PENN AR BED 235-236

Poissons de l'île de Groix Mémoires de pêcheurs



Ce double numéro embrasse l'histoire et l'actualité de la pêche de l'île morbihannaise. Un riche sommaire proposant un article d'identification des poissons valant pour toutes les côtes bretonnes...

En vente en ligne 16€ (+ frais d'envoi)
www.bretagne-vivante.org/Penn-ar-Bed

Bretagne Vivante - SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1959. Elle est l'association régionale de référence en matière de gestion, de conservation et de protection des espaces et des espèces. Agissant sur les 5 départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3 600 adhérents et gère 124 sites protégés dont 4 réserves naturelles nationales et 2 régionales.

Directeur de la Publication : Philippe Frin / Coordination & secrétariat de rédaction : Barbara Deyme

Photo de couverture : Éolien en mer - ©Pixabay

Bretagne Vivante - SEPNB 19 rue de Gouesnou, 29200 Brest Cedex 2 | 02 98 49 07 18

contact@bretagne-vivante.org | www.bretagne-vivante.org | Facebook et Twitter : @Bretagne Vivante

Impression : Imprimerie Guyvarch / Routage : ESAT de l'Iroise Les Papillons Blancs - Brest

Dépôt légal : ISSN 1623 4146



4 jours d'itinérance sur le sentier des douaniers



La rencontre réelle avec la nature lors d'un séjour en plein air demeure une intense aventure. Les intérêts éducatifs de telles expériences hors et loin des murs sont immenses et fondamentaux. En effet, dans la nature, l'individu est confronté à lui-même, dans un environnement souvent inconnu, qu'il ne maîtrise pas et en perpétuel changement.

Cet "ailleurs" bouscule les habitudes. Il permet de se dépasser et contribue au changement des regards et des relations. Le séjour dans la nature, c'est du temps en permanence branché sur le réel, sans cache ni filtre. Se familiariser avec la nature demande du temps. L'itinérance en pleine nature permet de s'installer dans la durée pour laisser le corps s'approprier les éléments du dehors dans toute leur amplitude.

C'est parce que nous sommes convaincus de toute cette richesse, que, durant 4 jours en juillet, Bretagne Vivante a organisé un séjour itinérant pour de jeunes adhérent·es de 10 à 14 ans, une première, après de très nombreuses années.

Le groupe, constitué de 10 jeunes et 2 animateur·trices (dont un bénévole), a parcouru le GR34 depuis Saint-Méloir-des-Ondes jusqu'à Saint-Malo. C'était une nouveauté pour tous les enfants du groupe qui n'avaient encore jamais randonné sur plusieurs jours. La marche a été rythmée de chansons, de découvertes, de pauses sur les plages, de crapahutages dans les rochers. Le séjour s'est co-construit avec les jeunes qui choisissaient le rythme des journées, les activités et les menus, dans une démarche participative et de responsabilisation. Différents partenaires nous ont soutenu tout du long de la mise en place de ce séjour comme la CAF Ille-et-Vilaine et les Éclaireurs et Éclaireuses de France.

Cette expérience a été un succès, tant pour les jeunes participant·es qui ont vécu un séjour émancipateur et riche "d'expérience de nature", que pour l'association qui va renouveler cette expérience passionnante.

Ce séjour répond d'ailleurs à la fiche 2.7 du plan régional d'action "Éduquer à et dans la nature" qui encourage ce type de projet.

Bienvenue au livret d'accueil des nouveaux adhérents !



Nouvel outil, le livret d'accueil des nouveaux adhérent·es est indispensable pour comprendre l'association et trouver sa place en tant qu'adhérent·es. Que ce soit du temps comme bénévole, une envie de participer ponctuellement à des opérations de sciences participatives, à des inventaires ou encore de se former à la botanique, chacun·e peut s'épanouir au sein de Bretagne Vivante.

Ce livret met également à disposition des liens utiles pour aller plus loin : document de fonctionnement associatif, site internet de nos principaux réseaux, etc.

Livret à mettre dans toutes les mains, ou plutôt sur tous les ordinateurs !

À découvrir sur www.bit.ly/livret_ADH



CRISE SANITAIRE

Philippe Clech, directeur de Bretagne Vivante fait le point

Bretagne Vivante est l'une des plus importantes associations environnementales au niveau régional : près de 70 salariés dont une équipe de direction de 10 personnes, un budget de 3 millions d'euros et de nombreuses contraintes. Comment Bretagne Vivante, association employeuse, a-t-elle géré la crise de la COVID-19 ? Quels ont été ses impacts et quelles perspectives pour demain ? Réponses avec Philippe Clech, Directeur de Bretagne Vivante depuis 2018.

Comment l'équipe salariée de Bretagne Vivante s'est organisée pendant le confinement ?

Il a fallu agir et réagir très vite ! Dans un premier temps, nous avons géré les urgences : organisation des gardes d'enfants, possibilité ou non de télétravail, gérer les annulations d'animations ou de sorties terrains, mettre en place des protocoles, etc. Tout cela s'est fait dans une cacophonie d'informations et de directives contradictoires, parfois plusieurs fois dans une même journée...! Des réunions de crise au niveau du bureau, des cadres et des élu-es du personnel (Comité social et économique) ont permis d'avancer collectivement face à la crise. Nous avons ensuite dû recourir à des mesures de chômage partiel, dès l'autorisation obtenue par les services de l'État (la DIRECCTE) et demander à plusieurs salariés de solder leurs congés de la période précédente. Ces décisions ne sont jamais faciles à prendre mais, les salarié-es ont accepté ces mesures, en responsabilité, je tiens à le souligner et les remercier. Avec la fermeture des écoles, c'est certainement les éducateurs-trices à la nature qui ont été le plus touché-es par la crise.

Quels ont été les impacts à moyen et court terme sur l'activité et les finances de Bretagne Vivante ?

L'impact a été très violent à court terme. La crise est arrivée à la période où nous soldons nos comptes, c'est-à-dire au moment du bilan financier annuel. Tout s'est bloqué pendant près de 3 mois, nous n'avons pas eu d'entrées d'argent sur la période. Nous avons pu activer une batterie de dispositifs (report de charges sociales, prêt garanti par l'État, chômage partiel, etc.) pour compenser la perte de trésorerie qui a plongé à des niveaux jamais atteints. La mise en œuvre de ces dispositifs a nécessité beaucoup d'énergie et un temps que nous avons trouvé très long pour leur mise en application.

Aujourd'hui, le retour à la normale se poursuit et l'impact financier est en cours d'évaluation mais, nous l'espérons moins important que prévu. Nous comptons aussi sur la bienveillance de nos partenaires dans ce contexte si particulier.

“
Tout le monde a pris ses
responsabilités et je les en
remercie sincèrement, une
telle crise ne se gère pas seul !
”

Comment cela a-t-il été géré ? Avec qui ?

Chacun a pris sa part dans la gestion de la crise, certains en acceptant les mesures prises en télétravaillant, d'autres en assurant la continuité du service face à certaines obligations, telles que les soins aux animaux par exemple.

Au niveau de la gouvernance de l'association, je veux à nouveau insister sur le fait que "personne n'a lâché la barre". Tout le monde a pris ses responsabilités et je les en remercie sincèrement, car une telle crise ne se gère pas seul !

Je voudrais également souligner le travail de notre fédération nationale, France Nature Environnement. Sa directrice, Béatrice Hermelin, ainsi que ses équipes ont apporté un soutien permanent aux directrices et directeurs des associations membres. Au niveau des salariés, je voudrais remercier particulièrement Bernard Cadiou, référent "Hygiène et Sécurité au travail", qui m'a fortement soutenu à travers la rédaction des protocoles de sécurité, pour leur

diffusion auprès des équipes, mais aussi, dans les réponses qu'il a apportées, avec professionnalisme, aux questions particulières de ses collègues.

Comment s'est préparé le déconfinement ?

Le déconfinement est toujours en cours. Il s'agit de mettre en place des protocoles, de veiller à leur application et de prévoir les difficultés éventuelles, notamment pour certaines activités accueillant du public comme les animations ou sorties. Nous devons rester très vigilants sur le respect des gestes barrières et le respect des protocoles qui sont toujours d'actualité. C'est notre responsabilité, en tant que salarié-e, bénévole ou citoyen-ne.

Aujourd'hui, où en est-on ? Pouvez-vous esquisser les perspectives et enjeux pour 2021 ?

La situation est plus lisible, la trésorerie se stabilise grâce aux différentes mesures prises, ce qui est indispensable pour une association de près de 70 salariés. Nous devons encore et toujours consolider nos finances pour continuer à mener nos actions et développer de nouveaux projets. Nous progressons, ce qui me permet d'espérer que nous pourrions relancer les projets structurants pour l'association dès septembre.

Certains me tiennent particulièrement à cœur : voir aboutir le plan stratégique de l'association, continuer la dynamique autour des partenariats et du mécénat, rationaliser la structure financière de l'association et bien sûr tout ce qui touche à l'organisation et au pilotage des ressources humaines.

Ce n'est qu'à travers notre capacité à aboutir sur ces axes que nous pourrions poursuivre et porter collectivement notre projet et notre vision pour l'avenir de l'association.

Interview réalisée le 31 juillet 2020

SORTIR

Les 9^{ème} Rencontres de l'ornithologie bretonne

Organisées par Bretagne Vivante et le Géoca, les neuvièmes Rencontres de l'ornithologie bretonne se dérouleront les 5 et 6 décembre 2020 à Morlaix, eu égard à la situation sanitaire. Au programme de ces deux jours : des tables rondes sur des sujets à fort enjeu, des sorties sur le terrain et des rencontres d'ornithologues professionnels et amateurs, dans une ambiance conviviale.

Évènement sur inscription, gratuit et ouvert à tous.

Programme complet à suivre sur www.bretagne-vivante.org



Des papillons rares sur les aéroports du Finistère



En 2018, deux plateformes aéroportuaires du Finistère ont confié à Bretagne Vivante la réalisation de diagnostic "trame verte et bleue" sur ces sites. Les experts naturalistes de l'association ont réalisé des prospections faune-flore-habitats afin d'établir des préconisations de gestion propices à la biodiversité. C'est ainsi qu'ont été découverts, avec surprise, deux papillons patrimoniaux : l'Hespérie de l'Ormière à Brest et l'Hespérie des Potentilles à Quimper.

DES ESPÈCES CLASSÉES "ASSEZ RARE" EN BRETAGNE

Ces deux espèces du genre *Pyrgus* présentes en Bretagne ne sont certainement pas les papillons de jour les plus spectaculaires ou les plus colorés de notre entomofaune, mais ce sont tous deux des papillons considérés comme "assez rare" (espèce présente sur 6.2% à 12.5% de mailles occupées) par l'Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Les résultats de l'enquête préalable à sa publication ont également démontré que leurs populations continuent de régresser, et cette diminution est encore plus criante à l'intérieur des terres. Les deux principales raisons évoquées sont la raréfaction des prairies maigres rases et l'abandon de la gestion traditionnelle des landes par la fauche et le pâturage.

La liste rouge bretonne des papillons de jour place d'ailleurs ces deux hespéries parmi les 15 espèces les plus menacées d'extinction en Bretagne avec un statut d'espèce "en danger". Leur situation à l'intérieur des terres est jugée très préoccupante.

LEURS HABITATS DISPARAISSENT

Ces deux hespéries fréquentent peu ou prou les mêmes habitats, des milieux ouverts à végétation très basse : les prairies maigres plus ou moins humides, notamment arrière dunaires, les pelouses littorales sèches et les landes très rases. Les principales plantes hôtes consommées par les chenilles sont des Rosacées du genre *Potentilla*, la Potentille tormentille dans les terres et la Potentille rampante sur le littoral.

Dans les landes et les prairies, une absence de gestion induit une augmentation de la hauteur de végétation qui entraîne de fait, une diminution des plantes hôtes disponibles et, en bout de chaîne, du papillon.

UNE DÉCOUVERTE ENCOURAGEANTE

Les inventaires menés en 2018 sur les aéroports ont montré que les deux papillons se maintiennent sur les bords des pistes, dans les prairies mésophiles et les landes sèches. Ces deux habitats sont en effet fauchés très régulièrement pour des raisons évidentes de sécurité. À bien y réfléchir, cette découverte n'est pas si surprenante que cela. Ces espèces ont déjà été signalées sur des aérodromes ou des camps militaires du Morbihan, très certainement pour les mêmes raisons.

Afin de conforter la présence durable des deux hespéries, des préconisations de gestion ont été formulées aux aéroports. Jusqu'ici, les bords des pistes étaient fauchés sans exportation : les produits de la fauche, girobroyés, étaient laissés sur place. À l'avenir, les aéroports ont l'objectif de transformer ces déchets verts en foin et de le valoriser en local. Le ramassage de ce foin va participer au maintien de prairies maigres et de landes, garantissant ainsi l'avenir des deux papillons. Sur d'autres secteurs, plus éloignés des pistes, quelques "zones refuges" sont mises en place pour permettre à d'autres espèces de faire leur cycle sans subir de fauches à répétition. La collaboration avec les aéroports a aussi intégré une journée de formation des agents pour échanger autour des questions liées à la biodiversité et à la gestion des sites.

In fine, ces sites à vocation non agricole devraient jouer un rôle non négligeable pour la pérennité des populations de ces deux papillons menacés à l'avenir très incertain en Bretagne. ■

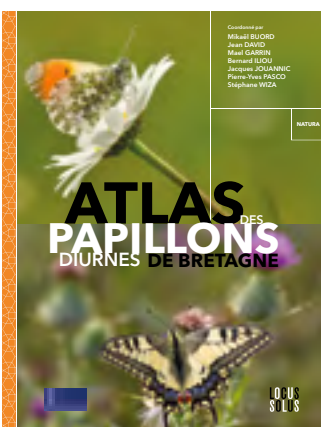
Stéphane Wiza
Chargé d'études - Entomologiste
Salarié de Bretagne Vivante



▲ Les naturalistes de Bretagne Vivante en route pour une prospection à l'aéroport de Brest



▲ L'hespérie des Potentilles est plus tachetée sur le dessus que l'Hespérie de l'Ormière

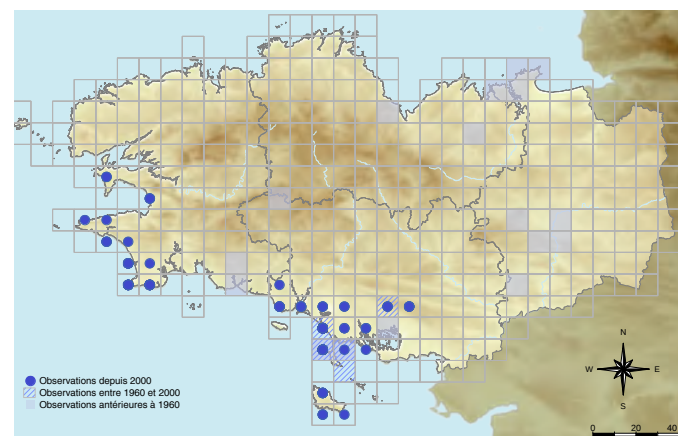


ZOOM SUR...

L'ATLAS DES PAPILLONS DIURNES DE BRETAGNE

Fruit d'un travail collectif de 25 auteurs, l'ouvrage compile l'ensemble des connaissances actuelles sur les papillons de jour des quatre départements de la Bretagne administrative. Chacune des 89 espèces présentes ou disparues de la région est présentée dans une monographie qui inclut son historique et sa biologie en Bretagne, son statut régional, les résultats de l'enquête et les perspectives régionales la concernant.

Toujours disponible à l'achat - 29€ : www.locus-solus.fr



▲ Carte de répartition de l'Hespérie des Potentilles
Janvier 2000 à Février 2015 - 26 carrés / 160 données
Source : Atlas des papillons diurnes de Bretagne

AU CŒUR DES RÉSERVES

Les Guettes, un espace remarquable en bord de Rance



Le domaine privé des Guettes, à Saint-Suliac, s'étend sur 25 hectares dans le site Natura 2000 "Estuaire de la Rance". C'est un polder aménagé vers 1750 pour des salines, transformé ensuite en prairies humides, puis partiellement en bassins piscicoles et laissés à l'abandon depuis plus de 25 ans.

On y trouve également une maison isolée en pleine nature, un marais-lagune de 6 hectares et un cordon forestier, le tout étant protégé de la mer par une vieille digue longue de 1,2 km. D'autres polders et le marais de la Goutte constituent un précieux couloir écologique vers le marais de Dol de Bretagne et la Baie du Mont-Saint-Michel, connectant ainsi la "trame verte et bleue" dans l'axe de la Rance, bassin de l'usine marémotrice depuis 1963.



^ Vue aérienne vers le Sud-Est, au-dessus des anciens bassins piscicoles. Saint-Suliac à droite, le moulin Beauchet sur la Goutte à gauche, et d'autres polders plus loin.

Une convention avec les propriétaires donne délégation à Bretagne Vivante pour le diagnostic et le suivi naturaliste du site, l'identification des enjeux et la mise en œuvre des opérations utiles au rétablissement de la fonctionnalité hydraulique et écologique du site. Les bénévoles de l'antenne Rance-Emeraude, appuyés par des salariés de Bretagne Vivante, y ont beaucoup œuvré depuis 4 ans.

Leur diagnostic détaille l'importance du patrimoine naturel, végétal et ornithologique des Guettes. Il pointe son intérêt essentiellement ornithologique : les oiseaux d'eau représentent la moitié des 94 espèces observées en 18 mois, et des passereaux paludicoles s'y reproduisent. Le site est une halte migratoire et un lieu de nidification pour au moins 35 espèces, dont 13 liées aux milieux humides. Beaucoup de ces espèces sont protégées dont la plus emblématique est le Phragmite aquatique, passereau le plus menacé d'Europe.

Le diagnostic souligne aussi l'intérêt majeur du site en matière d'habitats lagunaires et d'habitats humides, et la nécessité de les restaurer, de les protéger et de les gérer. On y trouve également des espèces végétales d'intérêt communautaire dont l'herbier saumâtre phanérogamique (*ruppetalia maritima* et *Zannichellion pedicellatae*) et des roselières subhalophiles (joncs de Gérard).

De plus, le diagnostic comporte un volet d'expertise hydraulique, enrichi par les acquis de l'expérience, pour la maintenance d'un système complexe de bassins, canaux, vannes et clapets anti-retour.

Enfin, parmi les 180 espèces de papillons de nuit repérées, les plus intéressantes sont liées à la présence des phragmitaies (*Phragmataecia castaneae* et *Archanara dissoluta*). Une étude récente montre aussi l'intérêt du site pour les amphibiens avec 4 espèces repérées (dont *Pelodytes punctatus*).

En 2020, Bretagne Vivante a reçu un accord de financements européens pour des travaux de restauration des habitats (fauche des roselières) et du système hydraulique, qui devraient pouvoir être engagés en 2021. Les études se poursuivent pour mieux appréhender le fonctionnement de la biodiversité aux Guettes. ■

Bernard Goguel et toute l'équipe pluridisciplinaire
Réserve associative des Guettes

CARNET NATURALISTE (DU CONFINEMENT)

Quand les humains ne sont pas là, la nature danse !



Pendant le confinement, les humains ont déserté les lieux qu'ils occupent habituellement à l'arrivée du printemps : plages, océans, forêts, parcs publics ou terrasses de café. Les autres membres du vivant en ont alors profité ! Retour en images sur le non-confinement de la faune et la flore et ses conséquences concrètes.

Album du non-confinement



< 12 couples d'Aigrettes garzettes se sont installés sur l'île Louët, dans la baie de Morlaix et ont donné naissance à un 2 ou 3 poussins par nid. L'îlot, qui accueille un gîte dans l'ancienne maison-phare, a été interdit d'accès jusqu'à l'envol des jeunes aigrettes.



< Les 3 espèces de sternes qui nichent sur l'île aux Moutons, ont investi cette année les plages habituellement fréquentées par les humains. Tout l'été, l'île a donc été entièrement fermée au public, même l'estran.



< La Sérapia à petites fleurs (*Serapias parviflora*) est apparue sur les pelouses de la Ville de Brest. Cette dernière n'avait jamais été observée auparavant. Les pelouses fauchées plus tardivement cette année en raison du confinement ont permis à cette orchidée sauvage de se montrer. La Ville a ainsi décidé de faucher plus tard les pelouses où elle est présente.

DÉBAT PUBLIC EN BRETAGNE SUD

L'éolien en mer, une bonne solution sous conditions

Jusqu'à la fin novembre 2020, un débat public est organisé sur l'implantation d'un parc d'éoliennes flottantes au large des îles de Groix et de Belle-Ile. Si Bretagne Vivante est favorable à cette énergie d'avenir, le débat public doit permettre à l'association et ses adhérent·es de porter la voix de la nature et d'exiger que la production d'électricité dite "verte" ne se fasse pas aux dépens de la biodiversité. Quelle position défendons-nous ? Comment participer à ce débat public d'un nouveau genre ?

DÉBAT PUBLIC : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le débat public ouvert en juillet porte sur l'implantation de parcs éoliens en mer en Bretagne Sud. Il s'agit du premier parc commercial d'éoliennes flottantes en France. La Bretagne, forte de sa façade maritime, possède des atouts importants pour le développement de ces éoliennes flottantes. Cette technique permet de bénéficier de vents forts et réguliers, gage d'une meilleure productivité (2 à 3 fois plus puissante que l'éolien terrestre).

La consultation du public porte sur l'opportunité du projet et l'implantation géographique des parcs d'éoliennes. Elle est portée par le ministère de la Transition écologique, la Région Bretagne et le Réseau de transport d'électricité (RTE). Deux parcs éoliens flottants sont prévus d'ici 2027, ils fourniront près de 750 mégawatts d'électricité. Le raccordement électrique, réalisé par RTE, sera mutualisé aux deux parcs. Le débat public nommé "éoliennes flottantes au large de la Bretagne Sud" est différent des précédents comme celui de Saint-Brieuc en 2013. En effet, il intervient en amont de l'appel d'offres prévu en 2021. C'est-à-dire que le cahier des charges du futur lauréat n'est pas encore rédigé, le débat est donc plus ouvert et des marges de manœuvre sont possibles notamment pour exiger que les sujets environnementaux soient au centre des préoccupations.

La question majeure du débat est celle de la localisation des futurs parcs et de leurs conditions de raccordement. Plus précisément au sein de la "zone d'étude en mer" de 600km² (en violet sur la carte), il faut définir une zone d'implantation du premier parc de 22 éoliennes (250 MW) et anticiper la localisation du deuxième parc de 44 éoliennes (500 MW). Cette zone est située entre 20 à 30 miles au large des côtes de Belle-Ile.

Si le débat est plus ouvert, il faut tout de même noter une faille. En effet, la consultation sur la localisation des parcs intervient sans que le nombre d'étude ou de données bretonnes ne soient suffisants pour évaluer l'impact de telles installations si loin des côtes. Peu d'expertises existent notamment sur les couloirs de migration des oiseaux marins. Si nous savons que certaines espèces ne s'aventurent pas si loin des côtes (sternes, Goélands entre autres) les données quant à la migration d'autres espèces (puffin des Baléares par exemple) sont trop peu nombreuses. L'État s'est engagé à réaliser des études environnementales fines pour apporter des réponses documentées. Bretagne Vivante veillera à leur réalisation effective et à leur prise en compte dans la suite des projets.

Dans ce débat, Bretagne Vivante militera pour que la zone d'installation choisie soit celle qui ait l'impact le plus faible sur l'environnement. Ce débat sera donc l'occasion de tous les identifier pour mieux les anticiper, les réduire voir les éviter. En tant qu'association de protection de la nature (APNE), Bretagne Vivante exige que des critères contraignants (nombre de décibels, qualité de l'eau, etc.) et des procédures (arrêt des travaux en cas de passage de mammifères marins) soient mis en place pour minimiser l'impact sur la biodiversité tels que les nuisances sonores, lumineuses ou lors de la construction des parcs, phase critique en matière de dérangements.

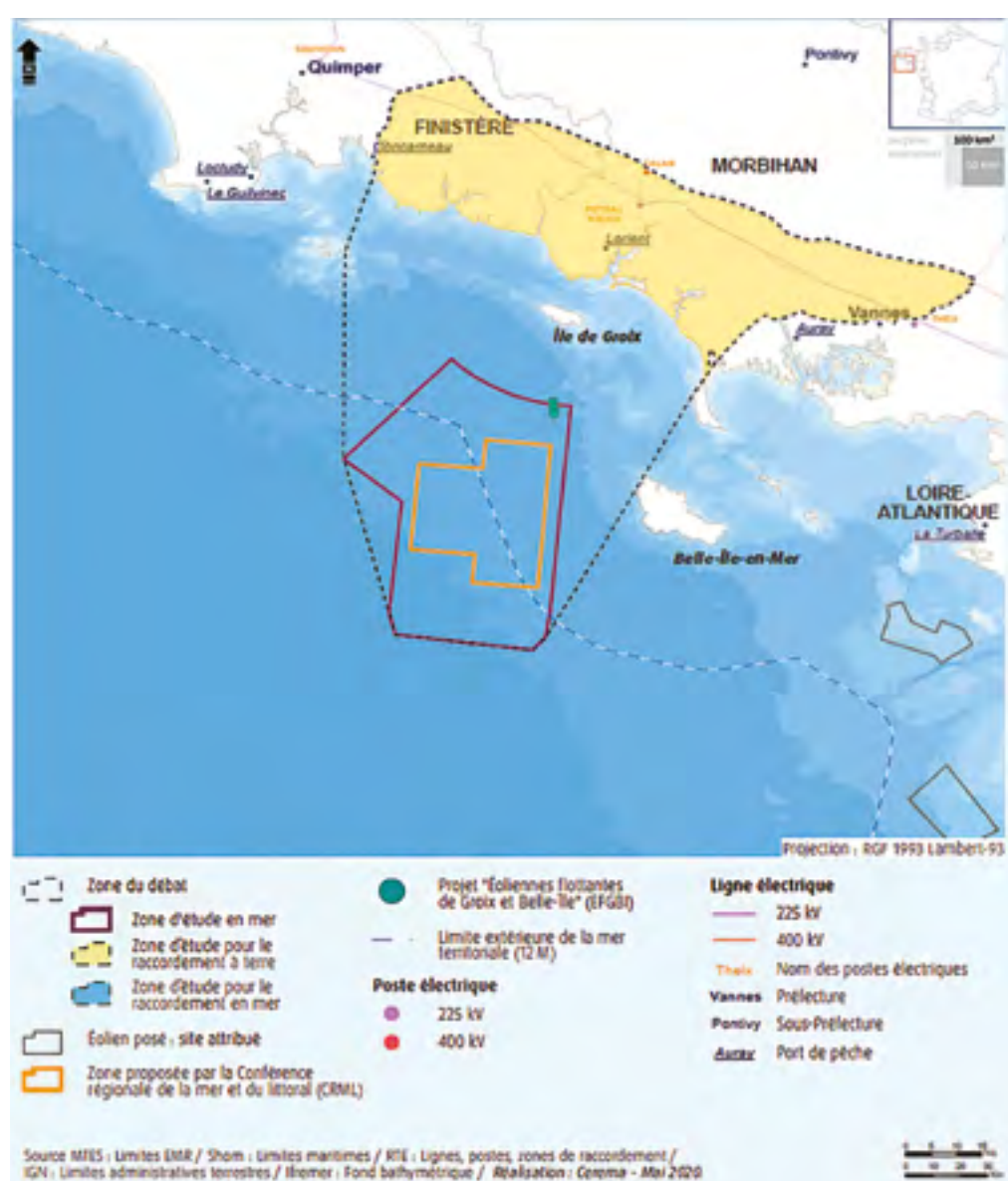
Carte de présentation détaillée de la zone du débat public >

ZOOM SUR ...

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN EUROPE ET EN FRANCE

Par rapport au contexte européen, la France est en retard. Pourtant, ce n'est pas la ressource qui manque ! Ainsi, selon *Windeurope*, le Royaume-Uni dispose d'une capacité installée de 9,9 GW et l'Allemagne dispose de 7,4 GW, soit respectivement 45 % et 34 % de la capacité européenne.

L'ADEME évalue le gisement de l'éolien flottant et posé à 66 GW pour la France. La Région Bretagne est amenée à jouer un rôle important, car elle posséderait à terme 25% du parc éolien national.



ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

DU 20 JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2020

Discutons-en !

▲ Participer en ligne au débat public sur le site : eolbretsud.debat.public.fr. Il met à disposition de nombreux documents pédagogiques et

CE QUE NOUS DÉFENDONS

Élaboré par le groupe de travail "Mer et Littoral", le positionnement de Bretagne Vivante sur les énergies marines renouvelables a été validé en juin 2020. Il est disponible sur notre site internet sous la rubrique "Militer/Nos positionnements".

Si Bretagne Vivante est favorable à l'éolien en mer, c'est toujours à condition que les projets soient développés de la façon la plus respectueuse de l'environnement possible. Nous plaçons d'abord pour que soit adoptée une politique ambitieuse de transition énergétique pour nous affranchir de l'énergie nucléaire et des énergies fossiles. En outre, l'énergie la plus propre reste toujours celle que l'on ne consomme pas, ni ne produit. Les économies d'énergie sont ainsi au cœur de nos préoccupations.

Dans ce débat public, nous défendons plusieurs points et invitons nos adhérent·es à les soutenir :

▼ **Des études environnementales doivent être menées tout au long du cycle de vie des parcs et des retours d'expériences avec nos voisins européens doivent être privilégiés en cas d'absence de données.**

Le manque de données naturalistes pour analyser l'impact des parcs d'éoliennes flottantes notamment sur les couloirs de migrations ne peut rester un fait. Des études qui doivent intervenir en 2021 ne doivent plus être reportées. Cette exigence d'études s'accompagne d'une demande de coopération avec les pays européens qui ont de la matière scientifique pour alimenter ces sujets comme l'Allemagne ou les Pays-Bas. Le partage d'informations et l'échange d'expériences doivent être privilégiés.

▼ **Mettre au cœur des préoccupations le moindre impact environnemental et définir des critères contraignants en matière de dérangements de la biodiversité au cahier des charges.**

La préservation des écosystèmes et de la biodiversité doit être au centre des préoccupations des maîtres d'ouvrage et des porteurs de projet. Le futur lauréat de l'appel à projet de 2021 devra proposer un projet en phase avec la volonté de minimiser les impacts des parcs. Des critères de dérangements sonores, lumineux, etc., devront être intégrés au cahier des charges ainsi que des procédures ou bonnes pratiques de moindre impact..

Ainsi, à l'instar de notre voisin allemand, Bretagne Vivante demande que pour les mammifères marins un seuil d'intensité de niveau sonore sous-marin (180 dB en Allemagne) soit fixé par les scientifiques et respecté pendant la phase de travaux, la plus impactante.

▼ **Le raccordement terrestre des parcs doit respecter les zones protégées.**

Le futur raccordement terrestre des parcs maritimes devra éviter les réserves naturelles et zones "Natura 2000" afin d'éviter toute destruction de milieux.

▼ **Bretagne Vivante veut être membre du futur comité de suivi.**

Comme d'autres APNE, Bretagne Vivante devra faire partie du comité de suivi du projet mis en place prochainement. Bretagne Vivante souhaite que ce comité soit indépendant et ait un libre accès aux études environnementales.

Ce projet nous permet de souligner que FNE va faire paraître prochainement "L'Eoloscope marin", un outil d'aide au positionnement sur les projets de parcs éoliens marins, disponible pour tous. ■

Lucile Mineo-Kleiner, chargée de mission mer et littoral & Barbara Deyme, chargée de communication

PARTICIPER AU DÉBAT AVEC BRETAGNE VIVANTE

Bretagne Vivante souhaite que ses adhérent·es proches de la zone et intéressé·es par les questions soulevées par le débat public participent sur la plateforme en ligne et dans les réunions publiques organisées jusqu'au 30 novembre.

Sollicitée par la Commission particulière du débat public organisatrice de ce débat, Bretagne Vivante rédige actuellement un "Cahier d'acteur", au travers duquel elle présente sa position sur ce projet. Il sera annexé aux conclusions du débat. Vous pouvez y participer ! Manifestez votre intérêt auprès du groupe thématique Mer et Littoral et devenez acteurs de ce débat : mer-et-littoral@bretagne-vivante.org

TÉMOIGNAGE

« Paru en décembre 1979, en pleine contestation anti-nucléaire, le "Projet alter Breton" est l'œuvre d'un collectif informel de scientifiques et de personnalités à l'initiative du Parti Socialiste Unifié de Bretagne. J'en étais l'un des animateurs. Il proposait les bases d'un autre modèle de développement pour la Bretagne, appuyé sur l'utilisation exclusive des énergies renouvelables. Dès 1995, travaillant dans l'éolien terrestre, je préparais le premier parc éolien de Bretagne à Goulien (1998), près de la réserve de Bretagne Vivante et surtout à quelques encablures de Plogoff ! Nous voici quarante ans plus tard : la transition énergétique de la Bretagne, si elle a quelque peu progressé ces dernières années, est encore à la peine. Que de temps perdu ! L'éolien en mer est l'une des pistes majeures de cette transition, à condition de rester vigilant, notamment sur ses impacts environnementaux dans un monde plus sobre. »

Denez L'Hostis, membre du Conseil d'administration de Bretagne Vivante et ancien Président de France

IMPACTS SUR LA FAUNE, QUE SAIT-ON ?

Sur le site du débat public, on lira avec intérêt le "Chapitre III : Analyse bibliographique environnementale" des risques pour l'avifaune, les chiroptères et les mammifères marins.

On y apprend que les données sont notoirement insuffisantes pour les chiroptères. Pour l'avifaune le risque de collision ou de perte d'habitats pourrait être considéré comme faible mais, l'état des connaissances étant là aussi trop parcellaire, le risque est réévalué par précaution à "moyen". Les mammifères marins sont classés selon leur sensibilité à la fréquence des bruits : le Marsouin commun est sensible aux hautes fréquences, alors que le Grand Dauphin, le Dauphin commun, fréquent dans la zone du débat, aux moyennes fréquences.

La conclusion de l'étude, qui est aussi la nôtre, est logique : par précaution il faut réduire l'intensité des bruits lors de la pose des éoliennes, lors du battage des pieux par exemple.

CHRONIQUES



PARADOXE, par Fabrice Nicolino

Quand on en aura vraiment marre (du plastoc)

Tentons de regarder la question avec calme. Fin juillet, au moment où j'écris ces mots, la revue américaine *Science* publie une étude¹ limpide. Si l'on continue, la quantité de déchets en plastique balancés triplera d'ici 2040. Triplera presque, car l'étude, précise, parle d'une multiplication par 2,8 sur terre et de 2,6 dans les océans. Or, nous savons tous la tragédie de ce qu'on appelle improprement des océans de plastique. Qui sont en fait des amas prodigieux, dont l'un, dans le Pacifique nord a pu atteindre 3 millions de km² – six fois la France – et l'autre dans l'Atlantique. Ces deux-là sont les plus vastes, mais il est comme chacun sait des millions de points sur les plages ou en mer dévastés par le plastique qui mettra des siècles à disparaître, après avoir tué par étouffement ou empoisonnement des milliards de milliards d'êtres vivants de toutes tailles. Je retiens ce mot de Yann Geffriaud, un ingénieur naval : "Personne ne pourra jamais nettoyer la mer". Évident, n'est-ce pas ? Faut-il dans ces conditions faire confiance aux éternels optimistes ? Lorsque j'entends par exemple la navigatrice Maud Fontenoy déclarer sa flamme à l'industrie, et prétendre que l'avenir est aux "bons gestes citoyens", y compris contre la prolifération du plastique, j'ai bien envie d'employer d'autres mots.

Pas contre elle. Contre cette pathétique cécité. Dieu du ciel, qu'avons-nous fait pour mériter pareilles illusions ? Non, la vérité certaine du plastique, c'est que, sans un sursaut collectif massif, immédiat, radical, nous allons tout perdre. Je me souviens avec émotion d'une plage du sud du Péloponnèse, dans cette région unique qu'on appelle le Magne. Et je ne vous parle pas de la préhistoire, mais de ces toutes dernières années. La plage était d'une beauté surprenante, adossée au roc noir, face au bleu coupant de la Méditerranée. Et le sable multicolore, je vous le jure, contenant un nombre simplement incalculable de billes plastique de couleur, à deux pas de ce que l'Antiquité grecque tenait pour l'une des entrées de l'Enfer. Je vous le dis comme je le pense : il n'existe qu'une seule voie. Une seule solution réelle, qui passe par l'interdiction planétaire de ce matériau maudit. N'écoutez pas ceux qui disent que le plastique a rendu des services. La guerre aussi, qui a permis au passage de laisser derrière soi le souvenir de 1929 et de la Grande Dépression. Nous, les petits humains, avons vécu deux millions d'années sans plastique. En avions-nous à ce point besoin ? Fallait-il vraiment pourrir les sols et les eaux pour fabriquer des brosses à dents, des seaux, des pelles et des poubelles ? Fallait-il vraiment être imbécile à ce point ? ■



Les éblouissements, Le cœur innombrable (1901), Anna De Noailles

CONSEIL DE LECTURE Aux amoureux de la nature

*Être dans la nature ainsi qu'un arbre humain,
Étendre ses désirs comme un profond feuillage,
Et sentir, par la nuit paisible et par l'orage,
La sève universelle affluer dans ses mains...*

Extrait du poème "La vie profonde".

Bien dans l'esprit du projet Regain-biodiversité et pour prolonger peut-être quelques sensations des vacances d'été, (re)découvrons les magnifiques poèmes sur la beauté tranquille de la nature ordinaire des campagnes et des jardins, de la poétesse Anna De Noailles, 1873-1933.



AFFAIRES, par le groupe juridique

La saga cléderoise...

À Cléder, il faut faire preuve d'abnégation, de persévérance et de patience pour protéger l'environnement.... La justice est un plat qui se mange froid. Après 17 années de diverses procédures, administratives, judiciaires, on pourra dire que Bretagne Vivante aura utilisé, et enfin avec succès, tous les moyens légaux dont elle dispose pour mettre fin et faire sanctionner de nombreuses années d'atteinte à une zone humide.

Tout commence en 2003, lorsque la commune de Cléder (29) réalise des travaux de drainage d'une zone humide d'une dizaine d'hectares, sans aucune autorisation. Malgré un procès-verbal particulièrement circonstancié dressé par l'Office national de la chasse et de la Faune Sauvage (désormais intégrée au sein de l'Office national de la biodiversité), puis une plainte par Bretagne Vivante, le dossier disparaît dans les archives judiciaires...

Il s'agit pourtant, à notre connaissance, de la plus grosse dégradation illégale de zone humide dans le Finistère, et elle est l'œuvre d'une commune, censée être garante de l'intérêt général.

Mais l'histoire raconte que du côté de Morlaix il y a quelques bénévoles accrocheurs, et à Bretagne Vivante un juriste un peu zélé, alors nulle question de laisser tomber !

Nous obtenons de la part du Préfet qu'il intervienne pour mettre en demeure la commune de Cléder de remettre en état la zone humide dégradée. Nous sommes alors déjà en 2013...

À Cléder, un nouveau Maire a été élu, mais il pratique la même politique que son prédécesseur : celle de la sourde oreille.

Alors qu'il devait proposer des mesures de restauration écologique dans un délai d'un an, il aura fallu à nouveau passer par des mises en demeure et la menace de procédures juridiques pour qu'un dossier soit finalement déposé... en 2017... et validé par un arrêté préfectoral de 2019.

Notre ire, nous a poussés à demander des comptes à la commune de Cléder devant le tribunal administratif de Rennes pour cette calamiteuse gestion de ce dossier.

Le 26 mai dernier, le tribunal administratif a tranché : il reconnaît l'ensemble des fautes commises par la commune dans ce dossier, ainsi que les efforts que nous avons déployés dans cette affaire. Le tribunal condamne au final la commune à nous verser une indemnité de 3 000 euros au titre de notre préjudice moral.

Une victoire après un long combat. ■

¹ WINNIE W. et al, 23 juillet 2020, Evaluating scenarios toward zero plastic pollution, *Science*, publié en ligne